



Complémentaire santé : bien choisir sa mutuelle après 60 ans 3/3

Réduire sa prime tout en profitant du même niveau de garantie, c'est le rêve de tout assuré. La solution miracle n'existe pas, mais faire jouer la concurrence peut vous permettre de trouver un meilleur contrat. Troisième et dernière partie de notre dossier.



Comparateurs, réseaux de courtiers, offres groupées, pour trouver le contrat santé correspondant le mieux à vos besoins et à vos exigences financières, vous pouvez utiliser plusieurs dispositifs. Pour choisir parmi toutes les offres des complémentaires, utilisez l'un des sites de comparaison en ligne. Au préalable, prenez le temps de bien définir vos besoins. « A partir des dépenses que vous avez réalisées ces dernières années, essayez aussi d'estimer celles que vous aurez dans le futur », préconise Elena Betés, directrice générale du comparateur Lelynx.fr.

Elle suggère également de prendre comme référence la couverture proposée par votre ancienne mutuelle d'entreprise. Chaque comparateur propose des questionnaires différents, plus ou moins poussés, vous demandant la composition de votre foyer, vos besoins en matière de santé. Ensuite, une dizaine de contrats sont proposés par des complémentaires santé qui ont noué des partenariats avec le comparateur. Ne vous arrêtez pas au prix, car le moins cher ne sera pas forcément celui qui vous correspondra le mieux. A vous d'arbitrer entre vos besoins et le budget dont vous disposez. « Regardez aussi les modalités de remboursement proposées : si c'est dans les quarante-huit heures, si le tiers payant est pratiqué ou encore s'il existe un délai de carence », conseille Elena Betés.

A lire aussi: Complémentaire santé - Bien choisir sa mutuelle après 60 ans 1/3

Pour vous aider à trouver la meilleure offre, vous pouvez aussi faire appel à un courtier. Comme il en existe pour le crédit immobilier, certains se sont spécialisés dans les complémentaires santé. « Nous proposons un conseil humain en répondant aux questions des assurés concernant, par exemple, la base de remboursement, le fonctionnement du ticket modérateur », précise Jérémy Sebag, cofondateur du cabinet de courtage SPVie. La rémunération du courtier est incluse dans le prix final. Attention, car, comme pour les comparateurs, les courtiers travaillent avec des sociétés en priorité, n'hésitez pas à leur demander lesquelles.

A lire aussi: Complémentaire santé - Bien choisir sa mutuelle après 60 ans 2/3

En tant que senior, il est aussi possible de souscrire à une complémentaire santé collective. C'est ce que propose « Ma commune Ma Santé ». Avec plus de 1 200 collectivités, ce dispositif propose d'avoir accès à des contrats collectifs dans le cadre d'une association d'assurés. « Cela permet aux retraités de bénéficier d'une couverture santé à des tarifs préférentiels avec une garantie maximale grâce au principe de mutualisation », détaille Renaud Berezowski, président de l'association Actionm (Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), qui gère l'opération. « Les économies peuvent être de l'ordre de 20 à 30 % par rapport à un contrat individuel », précise le président.

Toute reproduction interdite